COMMUNIQUE DE PRESSE
Pole Métropolitain CAP AZUR
Jeudi 25 mars 2021

Environnement - Collecte

Semaine nationale du compostage : CAP AZUR lance une nouvelle campagne sur la distribution gratuite d'équipements de compostage

A l'occasion de la Semaine nationale du compostage et durant tout le mois d'avril 2021 - soit du 27 mars au 30 avril -, le Pôle Métropolitain CAP AZUR[1] lance une vaste campagne de communication afin de promouvoir le compostage sur son territoire. A destination des particuliers, des scolaires et des professionnels, cette action de sensibilisation vise à accentuer la distribution 100% gratuite de composteurs individuels sous réserve de participer au préalable à une formation d'une heure. Cette mesure initiée par David Lisnard, président de CAP AZUR, s'inscrit dans le cadre des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) des communes afin de réduire la quantité de déchets traités et lutter pour la diminution de l'impact environnemental sur le mode de vie des habitants.

Plus de 80 000 tonnes de déchets ménagers annuels en jeu !

Les biodéchets représentent en moyenne **un tiers des poubelles résiduelles des Français**. A l'échelle des 422 000 habitants de CAP AZUR, cela équivaut à **80 000 tonnes de déchets ménagers par an** qui pourraient être valorisées en compost rien que par les particuliers. Le compostage permet de lutter contre l'inflation de la production de résidus en **transformant nos déchets organiques en une matière première naturelle proche du terreau (compost) via un processus de fermentation**.

Le compostage poursuit ainsi un triple objectif :

1. détourner les biodéchets de l'élimination et donc **diminuer le coût de collecte et de traitement** ;
2. **produire un engrais naturel** pour le jardin, les jardinières ou le potager ;
3. **limiter les déplacements en déchèterie** pour le dépôt de déchets verts qui entrent pour 1/3 dans les apports quotidiens du compost.

Pour inciter au déploiement de ces bonnes pratiques, le Pôle Métropolitain CAP AZUR distribue gratuitement depuis avril 2019 des composteurs aux particuliers et professionnels sous réserve du suivi préalable d'une formation d'une heure au compostage. **Ce dispositif porte ses fruits puisque, depuis sa mise en place, 2 488 équipements ont déjà été distribués**.

Ainsi, dans le cadre de la semaine nationale du compostage (du 27 mars au 10 avril), CAP AZUR lance une vaste campagne de communication **afin d'accentuer cette dynamique positive**. A partir du 27 mars, celle-ci sera diffusée :

- via des espaces publicitaires en ligne (médias locaux, réseaux sociaux, applications mobiles), dans la presse locale papier (Nice-Matin) et audio (Virgin Radio, RFM) ;

[1] *Le pôle Métropolitain CAP AZUR comprend la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACL), la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA), la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (CCAA). Ce territoire correspond aux périmètres de deux syndicats de traitement des déchets : le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED) et le Syndicat Mixte pour la Valorisation des déchets ménagers et assimilés (UNIVALOM).*

- sur l'ensemble du territoire des quatre intercommunalités (mobilier urbain, bâtiments publics, transports publics, commerces, etc.) ;
- dans les bulletins municipaux d'avril, sur les sites Internet et réseaux sociaux des communes et agglomérations.

Quand se former et recevoir son composteur individuel ?

Pour renforcer cette politique de prévention des déchets auprès de tous les publics malgré le contexte sanitaire, les intercommunalités de CAP AZUR maintiennent la distribution gratuite de composteurs individuels en proposant des formations par petits groupes (uniquement sur inscription). Voici les prochaines dates pour chaque intercommunalité :

- **Cannes Lérins**
  Formations et distributions :
  - Le samedi 27 mars de 09h à 16h, Le Cannet ;
  - Le samedi 3 avril de 09h à 16h, Le Cannet ;
  - Le mercredi 14 avril de 14h à 17h (3 créneaux), CréACannes, Zones des Tourrades, Cannes ;
  - Le mercredi 28 avril de 9h à 12h (3 créneaux), CréACannes, Zones des Tourrades, Cannes ;
  - Le mercredi 12 mai de 14h à 17h (3 créneaux), CréACannes, Zones des Tourrades, Cannes ;
  - Le mercredi 26 mai de 9h à 12h (3 créneaux), CréACannes, Zones des Tourrades, Cannes.

  Contact : *Direction Relation Usagers Collecte* : collecte@cannespaysdelerins.fr et 04.89.82.20.22.
  Contact pour Le Cannet : *UNIVALOM* : contact@univalom.fr et 04 93 65 48 07.

- **Sophia-Antipolis**
  Formations et distributions :
  - Le samedi 27 mars de 09h à 16h, Mouans-Sartoux ;
  - Le samedi 27 mars de 09h à 16h, Valbonne ;
  - Le samedi 27 mars de 09h à 16h, Roquefort les pins ;
  - Le samedi 27 mars de 09h à 16h, Plateforme Semboules, Antibes ;
  - Le samedi 3 avril de 09h à 16h, Mouans-Sartoux ;
  - Le samedi 3 avril de 09h à 16h, Valbonne ;
  - Le samedi 3 avril de 09h à 16h, Roquefort les pins ;
  - Le samedi 3 avril de 09h à 16h, Plateforme Semboules, Antibes ;
  - Le mercredi 24 mars de 09h à 16h, Plateforme Semboules, Antibes ;
  - Le mercredi 31 mars de 09h à 16h, Plateforme Semboules, Antibes ;
  - Le mercredi 07 Avril de 09h à 16h, Plateforme Semboules, Antibes ;
  - Le mercredi 14 Avril de 09h à 16h, Plateforme Semboules, Antibes ;
  - Le mercredi 21 Avril de 09h à 16h, Plateforme Semboules, Antibes ;
  - Le mercredi 28 Avril de 09h à 16h, Plateforme Semboules, Antibes ;

  Contact : *UNIVALOM* : contact@univalom.fr et 04 93 65 48 07.

- **Pays de Grasse**
  Formations et distributions :
  - Le samedi 20 mars 2021, 3 sessions de 1h30 à 9h, à 11h et à 14h à Grasse (*complet*) ;
  - Le samedi 26 juin 2021, 3 sessions de 1h30 à 9h, à 11h et à 14h au Tignet ;
  - Le jeudi 11 septembre 2021, 3 sessions de 1h30 à 9h, à 11h et à 14h à Saint Vallier de Thiey ;
  - Le samedi 27 novembre 2021, 3 sessions de 1h30 à 9h, à 11h et à 14h à Mouans-Sartoux.

  Contact : *Service Collecte* : servicecollecte@paysdegrasse.fr et 0 800 506 586.

- **Alpes d'Azur**
  Formations et distributions :
  En attente de confirmation des dates.
  Contact : *Secrétariat de la CCAA :* secretariat@alpesdazur.fr et 04 93 05 02 81.

Objectif du PLPDMA CAP AZUR : -10% de déchets en 2025

L'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et syndicats compétents en matière de collecte et de traitement des déchets répond à une obligation réglementaire depuis le 1er janvier

2012 (Article L.541-15-1 du Code de l'Environnement). Ce programme a pour objet de coordonner l'ensemble des actions de prévention entreprises en vue d'assurer la réalisation des objectifs de réduction des déchets définis à l'issue d'un diagnostic initial.

Ainsi, le PLPDMA CAP AZUR prévoit de :

- **réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici 2030** (10% d'ici 2025), par rapport à 2010 ;
- **réduire de 5% les déchets de l'activité économique d'ici 2030**, par rapport à 2010 ;
- **réduire à 10% des quantités produites, les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage**.

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets émis en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation, y compris le réemploi et la réutilisation. Il s'agit donc des mesures prises en amont sur un produit, ou une matière, avant que ces derniers ne deviennent des déchets. Elle passe par la promotion de nouvelles habitudes comportementales de la part des usagers, telles que le compostage, la limitation des achats de produits emballés, l'échange local, etc.

Annexes

Le compostage en immeuble, au travail ou à l'école, c'est possible !

- **Composter en immeuble** : les quatre intercommunalités CAP AZUR proposent des solutions adaptées à l'habitat collectif avec l'installation de **composteurs en pieds d'immeuble**. Quelques mètres carrés d'espaces verts et l'accord du syndic, via la signature d'une convention avec l'intercommunalité, suffisent pour bénéficier de la dotation. Tout habitant d'un immeuble intéressé - locataire comme propriétaire - peut solliciter son intercommunalité pour étudier la faisabilité du projet. La collectivité installe alors la plateforme de compostage et encadre son fonctionnement avec la nomination d'un référent. 52 composteurs collectifs sont dénombrés sur le territoire.
- **En entreprise** : les entreprises peuvent également faire bénéficier leurs salariés de ce service au sein de leur structure. 17 entreprises se sont déjà lancées avec succès dans l'aventure.
- **A l'école** : à ce jour, 92 établissements scolaires - de la maternelle au lycée - sont dotés en dispositifs de compostage.

Des sites de compostage collectif ouverts au public

Sur le territoire CAP AZUR, des sites de compostage collectif sont librement accessibles à tout public :

- Antibes : *Plateforme des Semboules,*
- Bar-sur-Loup : *cimetière,*
- Biot :
  - *Avenue du Jeu de la Beaume,*
  - *Jardin Mistral,*
  - *Parking de la Fontanette,*
  - *Saint Philippe,*
- Cannes : *Biovallon* (sur inscription),
- Cipières : *Pré Flory,*
- Gréolières :
  - *Parking Faisse,*
  - *Gréolières les Neiges,*
  - *Ecole Primaire et Maternelle,*
- Le Cannet : *déchèterie,*
- Le Rouret : *potager,*
- Mouans-Sartoux :
  - *La Grand Pièce,*
  - *Le Château,*
  - *Le CAM.*
- Mougins : *le Gymnase du Font de l'Orme,*
- Mougins le Haut :
  - Parking C
  - Rue Soulane
- Saint Vallier de Thiey,
- Valbonne :
  - *Jardins familiaux Garbejaire,*
  - *Tennis Municipal,*
- Vallauris : *parking Jaubert.*

Déchets verts : 2 solutions d'élimination sur le territoire CAP AZUR

Les déchets verts entrent pour un tiers dans la composition du compost. Pour faire face à la recrudescence saisonnière de végétaux qui ne peuvent être stockés à cette fin, CAP AZUR met à disposition des usagers deux solutions d'élimination ou de valorisation des végétaux :

1. un service de broyage à domicile « Broyez du vert », en collaboration avec une association d'insertion, propose l'intervention d'un prestataire qui vient valoriser les branchages en broyat, moyennant 80€ HT pour la première heure de prestation, puis 40€ HT par demi-heure supplémentaire (montant déductible des impôts). Le broyat peut être utilisé en paillage naturel. Déposé aux pieds des plantes, il protège les sols fragiles, limite la prolifération des plantes invasives et l'arrosage en réduisant l'évaporation de l'eau du sol. Mélangé au compost, il apporte un équilibre sec/humide et limite les mauvaises odeurs.

   Contact par commune :
   - Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins, Mouans-Sartoux, Théoule-sur-Mer : *Soli-cités* : assistante.solicites@gmail.com et 04 93 60 46 62,
   - Antibes, Biot, La Colle-sur-Loup, Le Bar-sur-Loup, Le Rouret, Opio, Roquefort-les-Pins, Tourrettes-sur-Loup, Valbonne, Vallauris, Villeneuve-Loubet, *AFPJR* : commercial.chateauneuf@afpjr.org et 04 92 60 33 60.
2. Un réseau de 21 déchèteries réparties sur le territoire CAP AZUR permet aux particuliers de déposer gratuitement jusqu'à 3 tonnes de déchets dont les déchets de jardin, par an et par foyer après création d'un badge d'accès. Les végétaux qui y sont déposés servent à faire du compost à grande échelle.

Carte des 21 déchèteries du territoire CAP AZUR

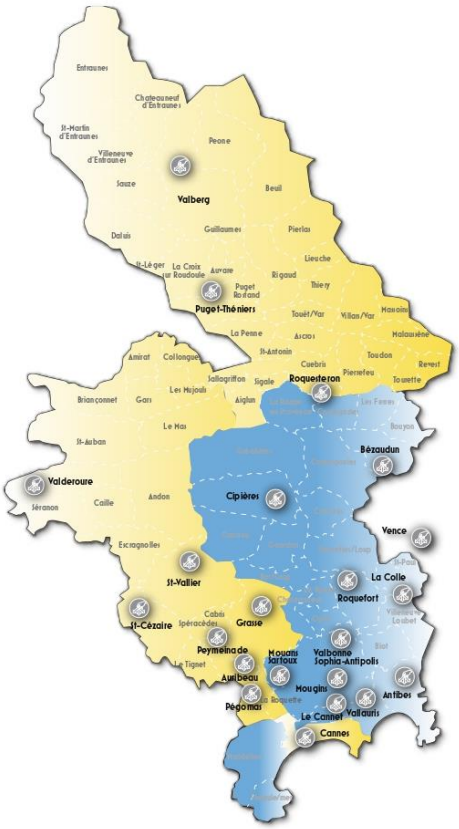

Contact :
SMED : www.smed06.fr ; contact@smed06.fr et 04 22 10 65 47
UNIVALOM : www.univalom.fr ; decheteries@univalom.fr et 0 800 229 217

Contact Presse
Service Presse Agglomération Cannes Lérins :

presse@cannespaysdelerins.fr / 04.97.06.41.41 / 04.89.82.27.45